

**Profil de poste – Professeur du Cnam**

**Chaire « Laïcité »**

**(PRCM 0002)**

Equipe pédagogique : Droit et immobilier-(EPN 14)  
Nom du responsable direct : *Christophe de la Mardière (PRCM)*

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté d'un statut de « grand établissement ». Le décret de 1988 relatif au Cnam, modifié en novembre 2009, affirme en son article premier l'existence d'un Cnam en réseau, dont le siège est à Paris. En effet, ses formations professionnelles déployées dans l'ensemble des régions métropolitaines y compris la région francilienne, dans les outre-mer et dans des centres à l'étranger, ses activités de recherche au sein d'équipes reconnues par l'HCERES dans le cadre de programmes de recherche technologique et partenariale ou sous la forme de prestations d'essais et de conseil, sa mission de diffusion de la culture scientifique et technique, constituent sa particularité.

La diversité et la richesse des équipes du Cnam dotent l'établissement d'un spectre large de compétences, couvrant pratiquement tous les champs professionnels, des sciences de l'ingénieur aux domaines de l'économie, de la gestion et des sciences sociales.

Les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers sont chargés des missions suivantes, aux niveaux national et international :

- L'enseignement, sous forme de cours ou de travaux dirigés ou pratiques, délivré au Conservatoire national des arts et métiers et dans les centres associés définis au titre V du décret du 22 avril 1988 susvisé. Cette mission comprend également la préparation des enseignements, le contrôle des connaissances et la participation aux jurys d'examen et de concours ;
- L'élaboration, le développement et l'animation de projets et d'outils pédagogiques, d'offres de formation professionnelle et de services dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur, notamment au sein du réseau du conservatoire ;
- L'appui au déploiement des formations du conservatoire dans l'ensemble de son réseau ;
- La recherche scientifique ou l'innovation ainsi que la valorisation de leurs résultats, en relation avec des organismes publics ou privés, français et étrangers ;
- La contribution à la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique ;
- Le développement de liens et de collaborations avec le monde socio-économique et d'autres établissements de formation, ainsi que le développement d'activités de conseil, d'ingénierie et d'expertise ;
- La contribution à la vie collective du Conservatoire et la participation aux conseils et instances prévus par ses statuts.

\*\*\*\*\*

La chaire « Laïcité » entend répondre à la demande croissante d'explicitation et de transmission des principes de la laïcité et d'accompagnement à cette explicitation sous la forme de médiation auprès de différents publics de la sphère publique et privée. La laïcité, entendue comme organisation de la Cité, avec la séparation des églises et de l'État, assure la liberté de conscience et de cultes. Il s'agit d'un domaine d'expertise pluridisciplinaire qui mêle l'Histoire, la Sociologie,

la Philosophie, le Droit mais également le Management et les Ressources Humaines. Cette explicitation doit mobiliser ces différentes facettes pour transmettre un principe et ses modalités d'application, au regard des situations où ce principe peut être mobilisé. Depuis 10 ans, de nouvelles problématiques sont apparues dans les services publics, les associations comme dans les entreprises, à travers l'expression croissante de demandes religieuses, individuelles ou collectives, mettant au défi de la pratique les grands principes hérités de l'histoire de notre pays comme de son cadre juridique.

## **Objectifs pédagogiques et de recherche**

Cette chaire s'inscrit à la fois dans l'expertise juridique du Conservatoire, principalement portée par l'équipe pédagogique nationale Droit et immobilier (EPN 14), mais également dans l'expertise en médiation et en transformation de l'action publique portée par les équipes pédagogiques Travail (EPN 13) et Innovation (EPN 16). La chaire « Laïcité » s'articule avec les chaires « Genre, mixité, égalité femmes-hommes » et « Droit du travail et droits de la personne » pour bâtir une offre de formation croisée.

L'intégration de cette chaire au laboratoire interdisciplinaire de recherches en sciences de l'action (Lirsa-EA4603) se justifie par son inclinaison à promouvoir la gestion et le développement de l'innovation dans les politiques publiques.

Une attention particulière sera apportée à la contribution du ou de la professeur.e recruté.e à la stratégie nationale de l'offre de formations à distance du Cnam.

Il sera attendu du ou de la titulaire de chaire,

- la création d'une UE sur « Laïcité et valeurs républicaines » à destination des publics d'ouverture sociale de l'établissement,
- l'animation d'un séminaire à destination des cadres de la fonction publique (dans ses trois versants),
- l'animation de rencontres au sein du Cnam qui reprendrait le séminaire initié avec le Conseil des Sages de la Laïcité,
- l'intégration au réseau des référents laïcité de l'enseignement supérieur,
- le développement d'une offre à destination des élus locaux, cadres de la fonction publique, responsables d'association, etc. et déployable dans le réseau, voire accessible à distance,
- le développement de la formation de formateurs à destination des « référents laïcité » de la sphère publique et privée,
- la participation aux activités de formation en entreprises, en appui des autres chaires citées.

## **Objectifs de professionnalisation**

Récemment, le doublement des crédits pour la formation « Valeurs de la République et Laïcité » des cadres associatifs, élus locaux et agents de la fonction publique a été annoncé par le Gouvernement, avec comme objectif la formation de 50 000 personnes en quatre ans ; le projet de loi « Respect des principes de la République » prévoit notamment l'obligation de formation des ministres du culte par le Ministère de l'Intérieur. Le rapport Mecquenem/Besnard (2021) préconise une formation obligatoire à la laïcité dispensée par les écoles de service public, et l'extension à l'ensemble des agents publics en activité d'ici 2024. Enfin, à la suite du rapport Obin (2021), le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports a annoncé la formation dès la rentrée 2021 de mille intervenants qui suivront un enseignement intensif avant de rayonner dans chaque établissement de France.

La multiplicité des acteurs visés nécessite une explicitation du principe de la laïcité dans un cadre et un contexte juridique dynamique (loi et jurisprudences) et face aux multiples situations auxquelles peuvent être confrontés les différents acteurs. Ces publics visés sont donc les personnels de l'Éducation nationale, les acteurs des sphères des Sports, de la Jeunesse et de la Politique de la ville, des personnels de la fonction publique hospitalière et plus généralement des acteurs de la santé et les élus locaux.

De façon plus spécifique, des partenariats devront être imaginés ou renforcés,

- avec l'enseignement scolaire pour la formation des référents laïcité et les responsables d'établissement,
- avec le Ministère de l'Intérieur pour la formation obligatoire des ministres du culte,
- avec le Ministère de la Santé pour la formation des cadres de la fonction publique hospitalière, dans les domaines sanitaires, sociaux ou médicosociaux,
- avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour la formation des cadres associatifs,
- avec les collectivités locales, mairies, conseils départementaux, conseils régionaux, en lien avec les rectorats, pour la formation des personnels administratifs et les personnels non enseignants des écoles, collèges et lycées,

- avec les préfetures pour la formation des personnels d'administration de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports, délégués du préfet,
- avec l'ensemble des écoles de formation de la fonction publique (INSP, INET, ENM, EHESP, EH3S, IRA etc.) en lien avec la prépa Talents du Cnam,
- avec les écoles de management et de formation des cadres RH.
- avec les directions RH de grands groupes désireuses de s'appuyer sur un établissement d'enseignement universitaire pour réfléchir à ces sujets, en appui des chaires précédemment citées.

\*\*\*\*\*

## Candidature et délai :

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site du Cnam (rubrique Présentation – Le cnam recrute – recrutement professeur duCnam) à l'adresse suivante : <https://presentation.cnam.fr/le-cnam-recrute/>

Les candidatures devront être adressées par voie postale, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au Journal officiel (le cachet de la poste faisant foi), à :

CNAM  
Administrateur général (Recrutement PRCM)  
292, rue Saint-Martin  
75141 Paris Cedex 03

## Contacts :

- Par rapport au profil : Thibaut Duchêne, Adjoint de l'Administrateur général du Cnam en charge de la stratégie et du développement

Coordonnées : [thibaut.duchene@lecnam.net](mailto:thibaut.duchene@lecnam.net)

- Administratif (sur le dossier de candidature) : Marie-Hélène MARLIN, DRH adjointe :

- o [marie-helene.gourdon@lecnam.net](mailto:marie-helene.gourdon@lecnam.net)

- o Et : [prcmrecrutement@cnam.fr](mailto:prcmrecrutement@cnam.fr)